

COMITE JURIDIQUE

Compte rendu du 24 octobre 2012

A 17h15 a débuté le deuxième comité juridique de la FNDP.

Etaient présents : Martine Blanck-Dap

Jean-François Carré

Jean-François Desbuquois

Hubert Fabre

Michel Leroy,

Raphaël Michaud

Philippe Neau-Leduc

Jean Prieur,

Pascal Julien Saint-Amand

Sophie Schiller

Fabienne Jourdain Thomas

Marc Iwanenko

Sophie Schiller a pris la parole pour indiquer qu'aucune question n'était remontée des membres de la FNDP et qu'il faudrait améliorer la communication avec les praticiens à l'avenir. Les messages aux membres seront plus nombreux et Raphaël Michaud a proposé d'essayer de solliciter les membres de l'association qu'il représente, proposition qui a été tout de suite acceptée.

Un rapide tour de table de présentation a été fait.

Puis les membres du Comité Juridique ont proposé des questions à présenter lors du prochain comité le 17 janvier.

Cinq sujets ont été retenus pour le prochain comité :

- *Le rang d'imputation des contrats d'assurance-vie. En cas d'intégration volontaire du contrat, faut-il établir l'avantage au jour de la souscription du contrat ou au jour du décès ?*
Rapport établi par Marc Iwanenko.

-

- *Le pouvoir des mandataires dans le mandat à effet posthume (possibilité de confier au mandataire des actes de disposition, détermination du périmètre de ses pouvoirs et possibilité d'extension des pouvoirs par le juge si justification par l'intérêt commun pour déposer la succession, payer les droits ou même établir le partage ?).*
Rapport établi par Fabienne Jourdain-Thomas (et Sophie Schiller si Fabienne le souhaite).
- *Le régime de la preuve (charge et modes de preuve) dans la procédure fiscale, application des règles du procès et en particulier du principe du contradictoire ?*
Rapport établi par Martine Blanck-Dap.
- *La qualité d'associé en cas de parts et surtout d'actions achetées en commun ?*
Rapport établi par Estelle Naudin.
- *Engagements Dutreil : diverses questions proposées par Pascal Julien Saint-Amand et Jean-François Desbuquois qui pourront faire l'objet de propositions d'évolution.*

Deux questions feront l'objet d'un « Atelier » :

- L'intention libérale entre conjoints ou entre enfants et conjoints (ce sujet pourrait être proposé pour des mémoires dans les masters 2 des universités fédérées). *L'atelier serait animé par Hubert Fabre.*
- Le régime des tontines (détermination de l'usufruit de jouissance, qui doit voter pendant la durée du contrat?). *L'atelier serait animé par Michel Leroy* et il pourrait donner lieu à une publication à la revue Actes pratiques et Stratégie patrimoniale.

Ont ensuite été présentés deux rapports en vue d'avis à publier au mois de novembre.

Jean-François Desbuquois, Philippe Neau-Leduc et Pascal Julien Saint-Amand ont présenté leur rapport sur les holdings animatrices et après quelques discussions, les membres ont approuvé la rédaction à l'unanimité.

Sophie Schiller a présenté le rapport sur le cautionnement des sociétés civiles, rédigé avec Jean Prieur et Jean-François Carré. Les membres du comité ont proposé quelques modifications qui ont été acceptées à l'unanimité et le rapport modifié a été approuvé.

Deux rapports avaient été discutés et approuvés lors du précédent comité. Les membres ont souhaité discuter à nouveau la formulation définitive de l'avis sur le sort de l'usufruit possédé par une société en cas de fusion, afin de mieux prendre en compte les législations étrangères nombreuses sur cette question. L'avis ne sera donc pas immédiatement publié et sera de nouveau évoqué lors du comité du 17 janvier. Si Renaud Mortier ne peut être présent, il lui sera proposé de participer en vidéo conférence.

Les avis dont la publication immédiate a été décidée seront remis à la JCPN dans leur intégralité et à Agefi Actif sous forme d'abstract le 29 octobre au plus tard. Chaque rédacteur devra relire et renvoyer son rapport avant cette date. Dans le texte introductif de ces avis, seront bien distingués : les avis sur l'interprétation à retenir d'un droit positif peu clair et les avis qui proposent une modification du droit positif, aujourd'hui tout à fait clair, le comité juridique pensant qu'il serait opportun de le faire évoluer.

Dates à retenir pour les prochains Comité Juridique :

- le 17 janvier 2013 à 15h00 avant la conférence sur La nouvelle donne fiscale en matière de gestion de patrimoine, a priori à l'université Paris 1 ou à Paris Dauphine si l'organisation n'est pas possible à Paris 1. Seront soumis les rapports sur les questions sélectionnées.
- le 18 avril 2013 à 15h00 à l'université Paris Dauphine. Seront définitivement adoptés les avis.

Le Comité Juridique à pris fin à 19h30.